

Séminaire « Les Evénements Indésirables Graves : comprendre et agir ensemble »

Le 25 septembre 2023 de 14h à 16h

CEPRAAL, 24, allée Evéniste Galois, 63200 ALBIERE

Le site réglementé « sans gravité », défini par la loi de modernisation de notre système de santé, permet aux professionnels et aux usagers de signer un événement contraire indiquant les risques réglementés et l'absence de danger d'un point de vue de la santé publique et de la sécurité des personnes. Plus d'un an après sa mise en place, l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux de ce dispositif viennent se dresser la main et rencontrer les professionnels des établissements de santé et structures médico-sociales.

Accueil

Allocution d'ouverture

Dr Coeur GIMBOLD, Directeur CEPRAAL

Réforme des règlements et le rôle d'un an de l'expérience du portail

Catherine MONTANA-SOURLOT, Directrice Générale de la Santé



Présentation du dispositif IEG

Michèle BIAS, Directrice Générale de la Santé



Circuit et analyse des IEG par l'ARS Auvergne Rhône Alpes

Dr Marie-Françoise ANDRE, ARS Auvergne Rhône Alpes

Sandra LAFITTE, ARS Auvergne Rhône Alpes



Temps de rencontres et d'échanges avec le DCS et l'ARS



Déjeuner sur place

Traitement et analyse des IEG par le Haute Autorité de Santé

Catherine ANDRE, Directrice de l'Administration de la qualité et de la sécurité des soins - HAS



Expérimentation « Recueil et analyse de faits graves dans le cadre de l'IAS »

Dr Coeur GIMBOLD, CEPRAAL

Actes de médiation pour une culture juste

Dr Coeur GIMBOLD, CEPRAAL

Bernadette SUPRENT, ANSPAS, GIP SA, BSNBY



Point de vue de l'usager

Sergeanne BONDURAN, Christine PERRET, France Avenir santé

